

Département de la Corrèze  
**COMMUNE DE LE PESCHER**

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL  
MUNICIPAL DU LUNDI 21 DÉCEMBRE 2020 A 20 H 30**

**Présents** : GALINON Éric – LAROCHE Vincent - BROUSSOLLE Alain – JOUVENEL Lamduan – LAROCHE Bernard – MARSALLON Olivier – MOREIRA Marissa - PARILLAUD Yoann – RATHONIE Méric - REYGNER Laure

**Absent** : DRÉON Sylvie (procuration à PARILLAUD Yoann)

**Secrétaire de séance** : MOREIRA Marissa

**ORDRE DU JOUR :**

Approbation à l'unanimité du Procès-verbal de la séance du 26 novembre 2020.

**PLAN DE RELANCE - Demande de subvention (Soutien à la rénovation énergétique des bâtiments des collectivités territoriales) - Pose de panneaux photovoltaïques sur la salle polyvalente.**

Dans le cadre du plan de relance, une nouvelle enveloppe de 950 M€ est proposée au Parlement en loi de finances initiale 2021 afin de financer les projets de rénovation énergétique des bâtiments des collectivités du bloc communal et des départements.

Vu la circulaire préfectorale du 1<sup>er</sup> décembre 2020 relative au soutien à la rénovation énergétique des bâtiments des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire informe que la commune de LE PESCHER souhaite poser des panneaux photovoltaïques sur la toiture de la salle polyvalente afin de renforcer l'autonomie énergétique du bâtiment par des énergies renouvelables.

Le coût prévisionnel est estimé à 35 300.00 € HT.

La commune a déjà réalisé une étude auprès de l'entreprise « FAURIE ELECTRICITE » pour le chiffrage.

Considérant que ce programme communal rentre dans la catégorie d'investissements pouvant bénéficier du soutien à la rénovation énergétique des bâtiments des collectivités territoriales,

Le conseil municipal,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de solliciter au titre du plan de relance, une subvention au taux le plus large possible, demande de bonus développement durable, soit 60 % soit une enveloppe de 21 180.00 €, pour la pose de panneaux photovoltaïques sur la salle polyvalente,
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter d'autres co-financements le cas-échéant,
- Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires pour exécuter la présente délibération.

### **Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable (RPQS) – Exercice 2019.**

Monsieur LAROCHE Vincent présente aux Conseillers Municipaux le rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le rapport 2019 du service d'alimentation en eau potable.

### **Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif des eaux usées (RPQS) – Exercice 2019.**

Monsieur Vincent LAROCHE, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire, présente au Conseil Municipal le rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif des eaux usées.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le rapport 2019 du service public de l'assainissement collectif.

### **Désignation d'un correspondant défense (CORDEF).**

Conformément à la circulaire du secrétariat d'Etat à la défense, chargé des anciens combattants du 26 octobre 2001, il doit être procédé à la mise en place d'un correspondant défense (CORDEF) au sein de chaque commune française.

L'élu désigné par le conseil municipal devient l'interlocuteur privilégié des administrés et des autorités civiles et militaires du département sur les questions de défense. A ce titre, il entretient des relations étroites avec la délégation militaire départementale laquelle, en retour, l'informe autant que de besoin de l'actualité défense nationale et départementale.

Après appel à candidatures, considérant la présence d'un seul nom, et en conformité avec les dispositions du code, notamment de l'article L2121-21 du CGCT,

Le Conseil Municipal, après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, désigne Madame Marissa MOREIRA correspondante défense (CORDEF).

### **Décision modificative n°2 – Ouverture de crédits budget Assainissement Collectif.**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide les ouvertures de crédits ci-après :

SECTION D'INVESTISSEMENT				
Intitulés des comptes	Dépenses		Recettes	
Emprunt en euros			Art. 1641	- 12 906.00
Subvention Conseil Département			Art. 1313	12 906.00
	<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>

### Questions diverses.

#### PETR.

La Commune souhaiterait revaloriser son patrimoine en développant un ou plusieurs sentiers au sein du bourg afin de le redynamiser et de créer une attractivité touristique.

En effet, le nom de notre village est lié aux utilisations de l'eau. L'eau, la base de la vie, une molécule indispensable à la chimie, une source d'énergie...

Par conséquent, ce projet se basera sur le thème de l'eau pour justifier et qualifier l'appellation « Le Pescher ».

Pour ce faire, la Commune va solliciter une subvention européenne FEADER pour la réalisation de ce projet ainsi qu'auprès du département et de l'État.

#### DETR.

Le Maire propose au Conseil Municipal de déposer auprès de l'État 2 dossiers de DETR notamment pour le Sentier du Bourg (demande de subvention déposée également au Département et dans le cadre du programme LEADER du GAL Vallée de la Dordogne Corrézienne) et un autre concernant la rue du fond du bourg (Rue des Gardes).

Un troisième dossier est à l'étude.

La commune va demander des devis pour la réalisation de ces différents travaux et déposera auprès de la Sous-Préfecture de Brive les dossiers au plus tard fin février 2021.

La séance est levée à 10h25.

Le secrétaire : Marissa MOREIRA

Le Maire : Éric GALINON